

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

COMMUNICATION N° 2014-04(FIN)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Étaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Étaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Emprunts souscrits sur l'exercice 2014

Le Président FIAERT expose :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégations données au Président doivent faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, je vous informe des emprunts contractualisés à ce jour.

1°) Caisse des Dépôts et Consignations

Montant de l'emprunt	1 500 000 euros
Durée	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A en vigueur + 1 %
Echéances d'amortissement	Trimestrielle
Frais de dossier	0,06 % du montant du prêt
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Typologie Gissler	1A

2°) Caisse d'Epargne

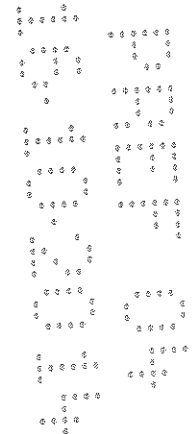
Montant de l'emprunt	1 500 000 euros
Durée	15 ans
Index	Taux fixe à 2,68 %
Base de calcul	30 / 360
Echéances d'amortissement	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Frais de dossiers	3 750 euros
Typologie Gissler	1A

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

COMMUNICATION N° 2014-05(RH)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16
Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Convention locale de partenariat

Le Président FIAERT expose :

A l'occasion du prochain carrefour des sapeurs-pompiers, organisé le 11 octobre prochain à la Motta du Caire, les Présidents de la Mission Locale, de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et du Conseil d'Administration de SDIS des Alpes de Haute-Provence vont signer une convention locale de partenariat.

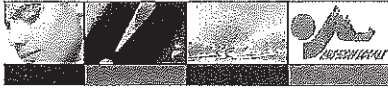
Cette convention précise les obligations de chacune des parties dans la mise en œuvre des différentes actions à mener auprès des jeunes sapeurs-pompiers volontaires en difficulté ainsi que la mise en place d'un dispositif de parrainage de ces personnes.

Les dispositions de la convention jointe à la présente communication devront faire l'objet d'une évaluation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT



ML alpes-de-
haute-provence
mission locale



Convention locale de Partenariat

Entre

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 04, représentée par son Président Arnaud VALLOIS

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, représenté par son Président Claude FIAERT

Et

La Mission Locale des Alpes de Haute-Provence, représentée par son Président Patrick MARTELLINI

Préambule

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes pour l'accès à l'autonomie intègre la dimension citoyenne. La sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement s'inscrivent au titre des expériences faites ou à mener dans les parcours d'insertion des jeunes.

L'engagement dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires est une école de la vie et permet d'assurer une continuité pour des perspectives de carrières professionnelles.

La promotion du volontariat est prioritaire pour le développement des centres d'incendie et de secours de proximité.

Dans les centres d'incendie et de secours du département, la proportion de jeunes sapeurs-pompiers volontaires engagés est importante (près de 400 jeunes de 16 à 26 ans sur l'ensemble des 1 500 engagés actifs). Ils peuvent rencontrer des difficultés dans leur insertion professionnelle et avoir besoin d'être soutenus.

La présente convention détermine le cadre des actions à mener en partenariat entre les structures.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectifs

Les partenaires de la présente convention s'engagent à coordonner leur action pour :

- ⇒ Repérer des jeunes sapeurs-pompiers volontaires non connus par la Mission Locale et les informer de ses services afin de répondre à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,

⇒ Favoriser l'accès à la citoyenneté des jeunes par un engagement au titre de SPV.

Article 2 : Engagements des parties

2.1 L'UDSP et le SDIS s'engagent à mobiliser leurs moyens et leur savoir-faire pour :

⇒ Orienter les jeunes volontaires des centres d'incendie et de secours vers la Mission Locale et relayer ses coordonnées (antennes et permanences)

⇒ Participer aux actions de la Mission Locale de promotion des métiers, d'information sur les engagements volontaires, et de formations aux premiers secours auprès des jeunes,

⇒ Favoriser le développement de l'action de parrainage vers l'emploi menée par la Mission Locale par la désignation de parrains sapeurs-pompiers volontaires des différents centres d'incendie et de secours du département.

2.1 La Mission Locale s'engage à mettre en œuvre son offre de service :

⇒ Informer les équipes des centres d'incendie et de secours des missions de la Mission Locale, et accompagner les jeunes sapeurs-pompiers volontaires dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle,

⇒ Promouvoir les métiers et les engagements volontaires auprès des jeunes accompagnés par l'organisation d'actions collectives d'information, d'immersion.

⇒ Apporter un appui technique à l'organisation du dispositif Parrainage et au suivi de la relation parrain-parrainé.



Article 3 : Modalités de suivi de la convention

Une démarche d'évaluation des actions conjointes sera réalisée annuellement.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat prend effet à compter de sa date de signature et est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sur demande expresse.

Fait à Château-Arnoux Saint-Auban le

Pour l'UDSP 04

Pour le SDIS

**Pour la Mission Locale des
Alpes de Haute-Provence**

Le Président

Le Président

Le Président

Capitaine Arnaud VALLOIS

Claude FIAERT

Patrick MARTELLINI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-61(RAJ)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 30 juin 2014

Le Président FIAERT expose :

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2014 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée délibérante doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

Rapport n°1	Approbation du compte rendu du CASDIS du 24 juin 2014
Rapport n°2	Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration
Rapport n°3	Lettre de mission aux vice-présidents
Rapport n°4	Indemnité du Président et des Vice-Présidents
Rapport n°5	Autorisation du Conseil d'Administration au Président pour déposer plainte au nom du SDIS avec constitution de partie civile
Rapport n°6	Autorisation permanente de signer les marchés à procédure adaptée
Rapport n°7	Indemnité de conseil du comptable public
Rapport n°8	Autorisation de poursuivre par voie de mise en demeure
Rapport n°9	Autorisation du Conseil d'Administration au Président pour contracter ou renégocier les emprunts pour l'exercice 2014
Rapport n°10	Fin temporaire de la mise à disposition d'un officier supérieur auprès de la DGSCGC et mise à disposition du directeur départemental par suppléance du SDIS auprès de l'état-major de zone
Rapport n°11	Création d'un poste de médecin de SPP à temps non complet
Rapport n°12	Vacataires saisonniers : création d'un poste supplémentaire pour le CIS de Banon et modalités de partage du coût des vacataires saisonniers par les communes de la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron
Rapport n°13	Critères et quotas d'avancement des sous-officiers de sapeurs-pompiers volontaires
Rapport n°14	Avenant n°4 à la convention pluriannuelle de moyens et de services entre le Département et le SDIS des Alpes de Haute-Provence
Rapport n°15	Budget supplémentaire de l'exercice 2014
Rapport n°16	Acquisition d'un ensemble foncier et transfert en pleine propriété des bâtiments du CIS de Château-Arnoux
Rapport n°17	Attribution de marchés publics
Rapport n°18	Convention de mandat relative à la vente des matériels et véhicules réformés du SDIS
Rapport n°19	Revalorisation du montant de la subvention versée à l'Amicale des Rugbymen du SDIS des Alpes de Haute-Provence
Rapport n°20	Projet FORTRESS – Demande de subvention
Rapport n°21	Convention d'objectifs SDIS /UDSP
Rapport n°22	Convention d'objectifs SDIS / COS
Rapport n°23	Convention SMADESP
Rapport n°24	Apurement de l'actif
	Questions diverses

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.

Séance du 30 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Marcel CHAIX, Marcel CLEMENT, Gérard DE MEESTER, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur par suppléance du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,

Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers,

Le Sergent-Chef Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

Etaient excusés :

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,

Madame Patricia GRANET, Messieurs Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Serge PRATO, René MASSETTE, Michel REY, Jean-Yves ROUX (représenté par Monsieur DE MEESTER), Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP 04,

Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers.

Assistaient également à la réunion :

Madame PLAZA, directrice des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.

Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale,

Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 15 heures.

Il remercie madame la directrice des services du cabinet et de la sécurité de la Préfecture pour sa présence à cette réunion.

Monsieur ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rapport n°1 : Approbation du compte rendu du CASDIS du 24 juin 2014

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Lettre de mission aux vice-présidents

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Indemnité du Président et des Vice-Présidents

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Autorisation du Conseil d'Administration au Président pour déposer plainte au nom du SDIS avec constitution de partie civile

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Autorisation permanente de signer les marchés à procédure adaptée

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Indemnité de conseil du comptable public

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Autorisation de poursuivre par voie de mise en demeure

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Autorisation du Conseil d'Administration au Président pour contracter ou renégocier les emprunts pour l'exercice 2014

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Fin temporaire de la mise à disposition d'un officier supérieur auprès de la DGSCGC et mise à disposition du directeur départemental par suppléance du SDIS auprès de l'état-major de zone

Le Président FIAERT présente ce rapport.



Le Vice-Président AUBERT souhaite savoir si le Colonel CLAVAUD et le Lt-Colonel CARRET seront présents au SDIS tous les deux pendant le mois de juillet.

Le Président FIAERT répond par l'affirmative, étant précisé que le Colonel CLAVAUD prendra quelques jours de congés sur cette période.

En l'absence d'autre intervention le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Création d'un poste de médecin de SPP à temps non complet

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Vacataires saisonniers : création d'un poste supplémentaire pour le CIS de Banon et modalités de partage du coût des vacataires saisonniers par les communes de la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que le maire de Noyers sur Jabron souhaitait, dans un premier temps, mutualiser, avec toutes les communes de la communauté de communes de la vallée du Jabron, la charge financière des vacataires saisonniers du CIS supportée par la commune.

Une solution administrative a été apportée au maire (définition d'une clef de répartition entre les communes de l'EPCI, délibération de chaque collectivité concernée et signature d'une convention entre les communes et le SDIS).

Toutefois, après plusieurs échanges, le maire de Noyers sur Jabron revient sur sa décision et a précisé, par écrit, qu'il souhaitait mettre terme aux deux postes de vacataires saisonniers affectés au CIS.

Face à cette réaction, le Président propose au CASDIS d'adopter la délibération de principe qui permettrait, dès 2015, de répartir la charge financière des vacataires sur l'ensemble des communes de l'EPCI et d'organiser une nouvelle réunion avec le maire de Noyers sur Jabron.

Monsieur CLEMENT estime qu'effectivement il faut prendre la délibération. Cela fera certainement revenir le maire sur sa décision.

Au terme de ces explications le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Critères et quotas d'avancement des sous-officiers de sapeurs-pompiers volontaires

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur LARTIGUE souhaite des précisions sur l'incidence financière de ces mesures.

Le Lieutenant-Colonel CARRET explique que l'incidence est d'environ 0,5 euros de plus par heure pour ce qui concerne les indemnités horaires. Les charges sont essentiellement liées à la formation des sapeurs-pompiers mais il y aura un lissage jusqu'en 2019.

Le Président FIAERT précise que ces mesures permettront de garantir le dispositif opérationnel à plus long terme.

Au terme de ces interventions le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Avenant n°4 à la convention pluriannuelle de moyens et de services entre le Département et le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Budget supplémentaire de l'exercice 2014

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Acquisition d'un ensemble foncier et transfert en pleine propriété des bâtiments du CIS de Château-Arnoux

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Attribution de marchés publics

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Le Lieutenant-Colonel CARRET précise que ce marché concerne la dotation des sapeurs-pompiers en Equipements de Protection Individuelle obligatoires. Une seule offre a été déposée pour ce marché qui a fait l'objet d'une phase de négociation sur le montant unitaire des vestes et des sur-pantalons. La négociation a permis une légère baisse des coûts unitaires de ces équipements.

- Le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°18 : Convention de mandat relative à la vente des matériels et véhicules réformés du SDIS

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Il précise que cette convention fait suite à une demande de Madame le Payeur Départemental. Cette convention de mandat ne modifie en rien les conditions du marché passé avec le commissaire-priseur.

Le prestataire assure le recensement et estimation des biens mobiliers à vendre, la collecte des documents et autorisations administratives utiles à la vente, l'actualisation des contrôles techniques des véhicules, le regroupement et le stockage des véhicules à vendre, la publicité à diffuser sur les supports et médias en vue de faire connaître la vente. Il organise ensuite la vente aux enchères des véhicules et gère l'ensemble des formalités administratives entre le vendeur et les acheteurs. Ses frais de rémunération sont de 5 % du montant hors taxe de la vente. Le service émet un titre de recette du montant total de la vente et règle ensuite au prestataire mandataire le montant de ses frais de rémunération.

Au terme de ces explications le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Revalorisation du montant de la subvention versée à l'Amicale des Rugbymen du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°20 : Projet FORTRESS – Demande de subvention

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°21 : Convention d'objectifs SDIS /UDSP

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°22 : Convention d'objectifs SDIS / COS

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°23 : Convention SMADESP

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que les missions de surveillance sont assurées pour les deux-tiers par les sapeurs-pompiers du SDIS 05 et pour un tiers par le SDIS 04 avec le bateau du CIS La Bréole.

Rapport n°24 : Apurement de l'actif

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président donne la parole à Monsieur ARNAUD. Ce dernier souhaite remercier les sapeurs-pompiers qui se sont mobilisés pour rechercher une personne égarée dans l'Asse.

Le Président cède ensuite la parole à Madame PLAZA. Elle informe l'assemblée de l'organisation le 11 juillet prochain d'un exercice de sécurité civile sur le camping de La Garde. Cet exercice de mise en situation sera organisé avec le soutien actif du SDIS afin de se préparer à ce genre de situation, en l'occurrence l'évacuation de la structure menacée par un feu de forêt.

Elle rappelle que ce genre d'exercice, comme celui sur les risques « inondations » organisé il y a un mois avec le CIS et la commune de Digne les Bains ainsi que celles d'Aiglun et du Chaffaut, est primordial pour maîtriser les différentes étapes de ce type d'intervention (chaîne d'alerte, évacuation des personnes, gestion de l'hébergement, ...).

Au terme de cette intervention le Président lève la séance à 15 heures 20. Il rappelle aux élus présents que le prochain CASDIS est programmé le 7 octobre prochain à 14 heures 30.

Le secrétaire de séance


Jean ARNAUD

Le Président du CASDIS,


Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-62(RH)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Validation de critères objectifs au titre des avancements de grade et de la promotion interne des personnels relevant de la filière sapeurs-pompiers professionnels et des filières administrative et technique

Le Président FIAERT expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique précise en son article 39 que dans le cadre de la promotion interne, l'inscription sur liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire compétente, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. »

Issus d'un travail mené collégalement entre les représentants du syndicat et le service du personnel et du développement du volontariat, il vous est proposé de fixer les critères d'avancement au titre des avancements de grade et de la promotion interne pour la filière sapeurs-pompiers professionnels, et des filières administrative et technique.

Ce dossier a été présenté et adopté au comité technique du 23 avril 2014.

Je vous propose donc d'autoriser le président à valider ces critères objectifs et permettre ainsi leur application en cas d'avancement de grade et de promotion interne des personnels.

**MISE EN PLACE DE CRITERES OBJECTIFS AU TITRE DE LA PROMOTION
D'AVANCEMENTS POUR LA FILIERE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

Il vous est proposé de fixer les critères d'avancement au titre de la promotion interne pour la filière sapeurs-pompiers professionnels, sur la base d'une note maximale de 130 points.

1/ notation annuelle	sur 40 points
-----------------------------	----------------------

Somme des deux dernières notes annuelles connues

Cas particuliers : en cas d'absence de note ou de note ne correspondant pas au grade, la note attribuée sera de 10 points par an.

2/ bonification du Directeur départemental	sur 20 points
---	----------------------

Correspondant à l'évaluation de l'aptitude à exercer les fonctions supérieures

3/ Ancienneté dans le grade au 01/01 de l'année du tableau	sur 10 points
---	----------------------

1 an par année pleine d'ancienneté au 01/01 de l'année d'établissement du tableau dans la limite de 10 ans maxi

4/ la formation	sur 20 points
------------------------	----------------------

- Notation établie selon une grille de détention d'UV jointe en annexe

5/ bonification exceptionnelle pour les personnes assurant des missions supérieures à son cadre d'emplois ou à son grade	20 points
---	------------------

6/ bonification pour les personnes issues d'un concours ou d'un examen d'accès au grade	sur 20 points
--	----------------------

10 points pour les personnes détentrices de l'examen d'accès au grade

20 points pour les personnes détentrices du concours d'accès au grade

Cette disposition, en cas de seuls candidats à des avancements au choix, s'applique sur la nature d'accès aux avancements précédents dans la filière sapeurs-pompiers professionnels.

**MISE EN PLACE DE CRITERES AU TITRE DE LA PROMOTION
CRITERE SUR LA FORMATION AVEC UN NOMBRE MAXIMUM DE 20 POINTS
SEULES SONT PRISES EN COMPTE LES SPECIALITES DETENUES AU TITRE DE LA FILIERE SPP
PRISE EN COMPTE DES TROIS SPECIALITES LES PLUS AVANTAGEUSES**

DOMAINES	1 POINT	3 POINTS	5 POINTS	7 POINTS	9 POINTS	POINTS BONUS
SAP		MNPS	INSP			1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude
SAUVETAGE AQUATIQUE		SAV1		SAV3	SAV3 Conseiller technique départemental	1 point bonus pour pénibilité du test - 1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude 2 points bonus si PLG3 conseiller technique départemental - 1 point bonus si treuillage - 1 - 1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude
PLONGEE			PLG1	PLG2	PLG3	
CONDUITE		COD3				
CYNOTECHNIE		CYN1	CYN2	CYN3	CYN3 conseiller technique départemental	1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude 5 points bonus SMO3 départemental + guide de haute montagne 1 point bonus pour pénibilité du test - 1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude
SECOURS EN MONTAGNE			SMO2	SMO3 chef d'unité	SMO3 conseiller technique départemental SDE3 conseiller technique départemental	
SAUVETAGE DEBLAEMENT		SDE1	SDE2	SDE3		
TRANSMISSIONS		TRS2 2 points en plus si opérateur CTA Codis	TRS3 1 point en plus pour TRS3 chef de salle			
RISQUES RADIOLOGIQUES		RAD1	RAD2	FOR3	FOR4	1 point bonus si RAD2 + GOG2 + 1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude
FORMATION	FOR1		FOR2			1 point bonus RCH2 + GOG2 - 1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude
RISQUES CHIMIQUES		RCH1	RCH2			
EPS		OSSP sans module complémentaire	OSSP + module complémentaire - ESSP	CSSP	conseiller technique départemental	
PREVENTION			PRV1 (certificat)	PRV2 (brevet)		1 point bonus si inscription sur liste d'aptitude (arrêté préfectoral)
PREVISION			PVS1	PVS2		
AERO						
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	vérificateur LSPCC - Vérificateur Casque F1 - Formateur BEA - Formateur EPA - Réfèrent portail web SYSTEMEL - ACMO/ACFI - représentants du personnel aux différentes instances paritaires	SIG (Géococoncept) Réfèrent BEA	SIG référent SYSTEMEL référent Maintenance fer niveau CBEA			

MISE EN PLACE DE CRITERES OBJECTIFS AU TITRE DE DES AVANCEMENTS DE GRADE ET DE LA PROMOTION INTERNE POUR LES FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

1/ Notation annuelle

sur 40 points

Somme des deux dernières notes annuelles connues

Cas particuliers : en cas d'absence de note ou de note ne correspondant pas au grade, la note attribuée sera de 10 points par an.

2/ Bonification du Directeur départemental

sur 20 points

Correspondant à l'évaluation de l'aptitude à exercer les fonctions supérieures.

3/ Ancienneté dans le cadre d'emplois au 01/01 de l'année du tableau

sur 14 points

1 an par année pleine d'ancienneté au 01/01 de l'année d'établissement du tableau dans la limite de 14 ans maxi.

4/ la formation

sur 16 points

Formation sur les 6 dernières années sur 8 points maximum avec attribution d'1/2 point par jour de formation.

Préparation à un concours ou examen à un grade supérieur à celui détenu, sur 6 points maximum avec attribution d'1/2 point par jour de formation sur les 3 dernières années.

Présentation à un concours ou examen sur 2 points maximum avec attribution d'un point pour l'écrit et un point pour l'oral.

5/ bonifications complémentaires diverses (cumulatif)

- Bonification pour les fonctions supérieures au cadre d'emploi
 - o Chef de service avec encadrement **4 points**
 - o Chef de service sans encadrement - chef de bureau **2 points**
- Bonification pour des responsabilités particulières
 - o Adjoint au chef de service **2 points**
 - o Chargé de mission **2 points**
- Bonification pour la reconnaissance du volontariat (double statut) **2 points**
- Bonification pour les représentants du personnel, membres de commissions paritaires
 - o Titulaires **2 points**
 - o Suppléants **1 point**
- Bonification pour le personnel ayant une fiche de poste multiservices (reconnaissance de la polyvalence) **1 point**

6/ bonification pour les personnes issues d'un concours ou d'un examen d'accès au grade

sur 20 points

10 points pour les personnes détentrices de l'examen d'accès au grade.
20 points pour les personnes détentrices du concours d'accès au grade.

Cette disposition, en cas de seuls candidats à des avancements au choix, s'applique sur la nature d'accès aux avancements précédents dans la filière concernée.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-63(RH)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Développement, encadrement des stages et amélioration du statut des stagiaires de l'enseignement supérieur

Le Président FIAERT expose :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est régulièrement sollicité par de jeunes étudiants qui dans le cadre de leur scolarité universitaire recherchent une structure d'accueil afin d'effectuer un stage. Ces stages ont pour objet de compléter leur formation grâce à une familiarisation avec la vie professionnelle et l'acquisition d'une expérience pratique. Leurs connaissances acquises durant leurs études apportent à notre établissement une plus-value non négligeable de par leurs expertises et leurs technicités pointues.

L'ouverture de notre établissement à ce type de personnels relève de la circulaire du 4 novembre 2009 qui fixe le cadre général des modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

Dans ce cadre, la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires est venue apporter plusieurs changements au cadre juridique des stages. Elle accorde de nouveaux droits aux stagiaires, renforce ceux préexistants tout en soumettant les structures d'accueil à des obligations plus importantes en restreignant les cas de recours aux stages.

Ces stages ont une durée initiale ou cumulée qui ne peut excéder six mois, à l'exception de ceux qui sont intégrés à un cursus pédagogique prévoyant une durée de stage supérieure. Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs (soit au moins quarante jours de présence effective), l'étudiant perçoit une gratification mensuelle n'excédant pas 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale exonérée de cotisations et de contributions patronales et salariales et ce, pour une durée de présence à 35 heures hebdomadaires et 10 heures par jour.

Dans ce cadre, cette gratification ne sera pas cumulée avec une rémunération versée par notre établissement. Toutefois, il vous est proposé le cas échéant, de prendre également à notre charge l'hébergement et la restauration desdits stagiaires et ce, dans la limite de notre capacité d'accueil et des crédits disponibles.

Je vous propose donc d'autoriser le président à signer les conventions relatives à l'accueil de ces stagiaires et à leur verser une gratification mensuelle de 450 € maximum (taux évalué pour l'année 2014).

La présente délibération annule et remplace la délibération 2012-14(RH) du 04 mai 2012.

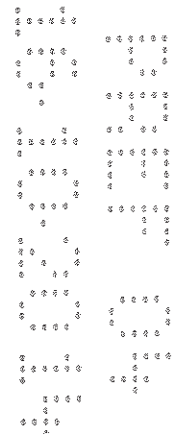
Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT



Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2014

Le Président FIAERT expose :

La décision modificative n°1 de l'exercice 2014, que j'ai l'honneur de vous soumettre, s'élève à 52 910 euros. La répartition par section est la suivante :

Section de fonctionnement
Section d'investissement

0,00 euro
52 910,00 euros

Je vous propose d'étudier par section l'affectation de ces crédits.

A) **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 011: CHARGES GENERALES	2 125,00 euros
--	-----------------------

1°) **Commentaire :**

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de ce chapitre de 2 125 euros. Il s'agit d'ajustements par rapport aux crédits inscrits.

2°) **Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :**

2.a) **Articles en augmentation**

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Article	Libellé article	DM1 / 2014
60622	CARBURANTS	20 000,00
61521	TERRAINS	480,00
61522	BATIMENTS	1 387,00
6163	ASSURANCE MATERIELS NON ROULANTS	595,00
6164	ASSURANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS ROULANTS	10 710,00

2.b) Article en diminution

D'autre part, il vous est proposé de réduire la dotation des articles suivants :

Article	Libellé article	DM1 / 2014
60632	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	-1 500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-57,00

Article	Libellé article	DM1 / 2014
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-480,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	-10 500,00
61561	MAINTENANCE BATIMENTS	-500,00
61562	MAINTENANCE LOGICIELS	-10 000,00
6162	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	-3 780,00
6166	ASSURANCE JURIDIQUE	-3 900,00
637	AUTRES TAXES ET IMPOTS	-330,00

CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 275,00 euros
--	-----------------------

1°) Commentaire :

La somme indiquée est destinée à l'allègement des emprunts souscrits par les communes (La Palud sur Verdon et Saint Martin de Brômes) lors de la départementalisation et versé sous forme de subventions.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Article	Libellé article	Mouvements
6573	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	7 275,00

2.b) Article en diminution

Il n'y a pas d'article en diminution.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES	- 10 190,00 euros
--	------------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé de diminuer ce chapitre de 10 190 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Il n'y a pas d'article en augmentation.

2.b) Article en diminution

Il vous est proposé de réduire la dotation de l'article suivant :

Article	Libellé article	Mouvements
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	- 10 190,00 €

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	790,00 euros
--	---------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'annuler le titre 576 / 2013 émis deux fois à l'encontre de la Mairie de Montclar pour intervention sur le domaine skiable pour un montant de 250 euros ainsi qu'une partie du titre 330 / 2007 pour 539,45 euros. En effet, entre le montant titré et celui réellement pris en compte par le Ministère de l'intérieur, une différence apparait ce qui nécessite l'annulation partielle du titre 330 / 2007.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Article	Libellé article	Mouvements
673	TITRES ANNULES	790,00

2.b) Article en diminution

Il n'y a pas d'article en diminution.

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EST EGAL A 0 EURO.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 euro
--	------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé les virements de crédits suivants.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Article	Libellé article	Mouvements
7772	QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT FCTVA	67 000,00

2.b) Article en diminution

Article	Libellé article	Mouvements
7771	QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT FAI	- 67 000,00

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EST EGAL A 0 EURO.

C) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

HAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 euro
---	------------------

1°) Commentaire :

Il s'agit de la contrepartie de l'opération constatée en recettes de fonctionnement.

2.a) Article en augmentation

Article	Libellé article	Mouvements
102291	REPRISE SUR FCTVA	67 000,00

2.b) Article en diminution

Article	Libellé article	Mouvements
13931	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT	- 67 000,00

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 910,00 euros
--	------------------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre du programme d'équipement 2014, je vous propose d'effectuer des ajustements entre les différents articles.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Articles en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles suivants :

Article	Libellé article	DM1 / 2014
2156102	Matériel roulant d'incendie et de secours - V.L.M. et V.L.I.	21 410,00
2156106	Matériel roulant d'incendie et de secours - V.T.U. - V.I.D.	7 000,00
2156117	Matériel roulant d'incendie et de secours - V.T.P.	5 000,00
2156203	Matériel d'incendie et de secours - G.S.M.S.P.	3 000,00
2156209	Matériel d'incendie et de secours - G.M.T.	15 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 591,00

2.b) Articles en diminution

Il vous est proposé de réduire l'article suivant :

Article	Libellé article	DM1 / 2014
21882	Autres matériels	-2 091,00

LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A 52 910 EUROS.

D) RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	42 410,00 euros
--	------------------------

1°) Commentaire :

La recette du F.C.T.V.A. reçue en 2014 est supérieure à notre prévision. Il vous est donc proposé de compléter la dotation de l'article 10222 de 42 410 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter l'article suivant :

Article	Libellé article	Mouvements
10222	FCTVA.	42 410,00 €

2.b) Article en diminution

Il n'y a pas d'article diminué.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 500,00 euros
--	------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire la recette attendue suite à l'accident matériel de la V.L.M.I. de Riez pour lequel nous avons prévu la dépense en section d'investissement.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

2.a) Article en augmentation

Il vous est proposé d'augmenter l'article suivant :

Article	Libellé article	Mouvements
21561	MATERIEL ROULANT D'INCENDIE ET DE SECOURS	10 500,00 €

2.b) Article en diminution

Il n'y a pas d'article diminué.

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A 52 910 EUROS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
S.D.I.S. 04**

Numéro SIRET : 28040016900023

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL 04

M. 61

Décision modificative (projet de budget) (1)

BUDGET : Budget Principal (2)
Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2014

- (1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.
(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	4
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	7
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	8
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	17
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	18
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	21
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	22
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	23
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	24
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	25
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	26
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	27
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	29

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

C - Autres éléments d'information

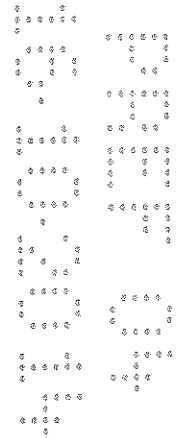
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	30
--------------------------	----

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

<p>I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement. - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement. - avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).</p> <p>III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.</p> <p>IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).</p>



(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1)	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2)	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
Dépenses	Recettes	Solde (B)		
I+II	0,00	III+IV	0,00	0,00
I	0,00	III	0,00	0,00
II	0,00	IV	0,00	0,00

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	52 910,00	52 910,00

		DEPENSES	RECETTES
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	52 910,00
		52 910,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00
		0,00

=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	52 910,00
		52 910,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	52 910,00	0,00	52 910,00	52 910,00	0,00	52 910,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	52 910,00	0,00	52 910,00	52 910,00	0,00	52 910,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312.8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	2 125,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	7 275,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
Total gestion des services		9 400,00	0,00
66	Charges financières	-10 190,00	
67	Charges exceptionnelles	790,00	
68	Dotations aux provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises sur provisions		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 0,00	II 0,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....	0,00
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....	0,00
--	-------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V 0,00	VI 0,00
---	---------------	----------------

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 0,00	II+IV+VI 0,00
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 42 410,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 0,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 52 910,00	(3) 10 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 0,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 52 910,00	II 52 910,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :.....	0,00
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	0,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 52 910,00	II + IV + VI + VII 52 910,00
----------------------------	------------------------------	-------------------------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 125,00		2 125,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 275,00		7 275,00
66	Charges financières	-10 190,00	0,00	-10 190,00
67	Charges exceptionnelles	790,00	0,00	790,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	67 000,00	67 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-67 000,00	-67 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	52 910,00	0,00	52 910,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		52 910,00	0,00	52 910,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 910,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 410,00	0,00	42 410,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 500,00	0,00	10 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		52 910,00	0,00	52 910,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00
--	-------------

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 910,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

S.D.I.S. 04 - Budget Principal - DM (projet de budget) - 2014

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

			2013				2014				2015			
			01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
01	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
02	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
03	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
04	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
05	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
06	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
07	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
08	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
09	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
10	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
11	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
12	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
13	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
14	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
15	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
16	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
17	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
18	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
19	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
20	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
21	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
22	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
23	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
24	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
25	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
26	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
27	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
28	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
29	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
30	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
31	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
32	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
33	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
34	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
35	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
36	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
37	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
38	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
39	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
40	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
41	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
42	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
43	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
44	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
45	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
46	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
47	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
48	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
49	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
50	01	01	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	2 125,00	0,00	2 125,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	0,00	0,00	2 125,00	0,00	2 125,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	7 275,00	0,00	7 275,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	0,00	0,00	7 275,00	0,00	7 275,00
66	Charges financières	0,00	0,00	-10 190,00	0,00	-10 190,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	790,00	0,00	790,00
68	Dotations aux provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	0,00	2 125,00	0,00
60622	Carburants	0,00	20 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	-1 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	-57,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	-480,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	480,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	0,00	1 387,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	-10 500,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	-10 500,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	3 625,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	-330,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 275,00	0,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	0,00	7 275,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		0,00	9 400,00	0,00
66	Charges financières (B)	0,00	-10 190,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	-10 190,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	0,00	790,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	790,00	0,00
68	Dotations aux provisions (D)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	52 910,00	0,00	52 910,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	0,00	0,00	52 910,00	0,00	52 910,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	52 910,00	0,00	52 910,00
- Individualisées en programmes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	52 910,00	0,00	52 910,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 910,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	0,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	0,00	0,00	42 410,00	0,00	42 410,00
Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	52 910,00	0,00	52 910,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 910,00
---	------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

00	00	00	00	00	00
01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31
32	32	32	32	32	32
33	33	33	33	33	33
34	34	34	34	34	34
35	35	35	35	35	35
36	36	36	36	36	36
37	37	37	37	37	37
38	38	38	38	38	38
39	39	39	39	39	39
40	40	40	40	40	40
41	41	41	41	41	41
42	42	42	42	42	42
43	43	43	43	43	43
44	44	44	44	44	44
45	45	45	45	45	45
46	46	46	46	46	46
47	47	47	47	47	47
48	48	48	48	48	48
49	49	49	49	49	49
50	50	50	50	50	50
51	51	51	51	51	51
52	52	52	52	52	52
53	53	53	53	53	53
54	54	54	54	54	54
55	55	55	55	55	55
56	56	56	56	56	56
57	57	57	57	57	57
58	58	58	58	58	58
59	59	59	59	59	59
60	60	60	60	60	60
61	61	61	61	61	61
62	62	62	62	62	62
63	63	63	63	63	63
64	64	64	64	64	64
65	65	65	65	65	65
66	66	66	66	66	66
67	67	67	67	67	67
68	68	68	68	68	68
69	69	69	69	69	69
70	70	70	70	70	70
71	71	71	71	71	71
72	72	72	72	72	72
73	73	73	73	73	73
74	74	74	74	74	74
75	75	75	75	75	75
76	76	76	76	76	76
77	77	77	77	77	77
78	78	78	78	78	78
79	79	79	79	79	79
80	80	80	80	80	80
81	81	81	81	81	81
82	82	82	82	82	82
83	83	83	83	83	83
84	84	84	84	84	84
85	85	85	85	85	85
86	86	86	86	86	86
87	87	87	87	87	87
88	88	88	88	88	88
89	89	89	89	89	89
90	90	90	90	90	90
91	91	91	91	91	91
92	92	92	92	92	92
93	93	93	93	93	93
94	94	94	94	94	94
95	95	95	95	95	95
96	96	96	96	96	96
97	97	97	97	97	97
98	98	98	98	98	98
99	99	99	99	99	99
00	00	00	00	00	00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		0,00	0,00	10 500,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	10 500,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	10 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	0,00	0,00	42 410,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	42 410,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	42 410,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

- (1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.
- (2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.
- (3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

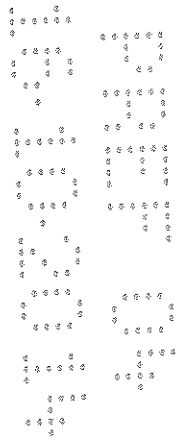
(Faint table content, likely bleed-through from the reverse side of the page)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
102291	Reprise sur FCTVA	0,00	67 000,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0,00	-67 000,00	0,00
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

041
 041.01
 041.02
 041.03
 041.04
 041.05
 041.06
 041.07
 041.08
 041.09
 041.10
 041.11
 041.12
 041.13
 041.14
 041.15
 041.16
 041.17
 041.18
 041.19
 041.20
 041.21
 041.22
 041.23
 041.24
 041.25
 041.26
 041.27
 041.28
 041.29
 041.30
 041.31
 041.32
 041.33
 041.34
 041.35
 041.36
 041.37
 041.38
 041.39
 041.40
 041.41
 041.42
 041.43
 041.44
 041.45
 041.46
 041.47
 041.48
 041.49
 041.50
 041.51
 041.52
 041.53
 041.54
 041.55
 041.56
 041.57
 041.58
 041.59
 041.60
 041.61
 041.62
 041.63
 041.64
 041.65
 041.66
 041.67
 041.68
 041.69
 041.70
 041.71
 041.72
 041.73
 041.74
 041.75
 041.76
 041.77
 041.78
 041.79
 041.80
 041.81
 041.82
 041.83
 041.84
 041.85
 041.86
 041.87
 041.88
 041.89
 041.90
 041.91
 041.92
 041.93
 041.94
 041.95
 041.96
 041.97
 041.98
 041.99
 041.100

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
102291	<i>Reprise sur FCTVA</i>	0,00	67 000,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	-67 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	42 410,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	42 410,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	42 410,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		0,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	42 410,00	0,00	0,00	0,00	42 410,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII – IV (4)

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16 Septembre 2014

Présenté par (1), Monsieur Claude FIAERT, Président du CASDIS
A, le Digne les Bains, le 07 octobre 2014

Le Président du CASDIS

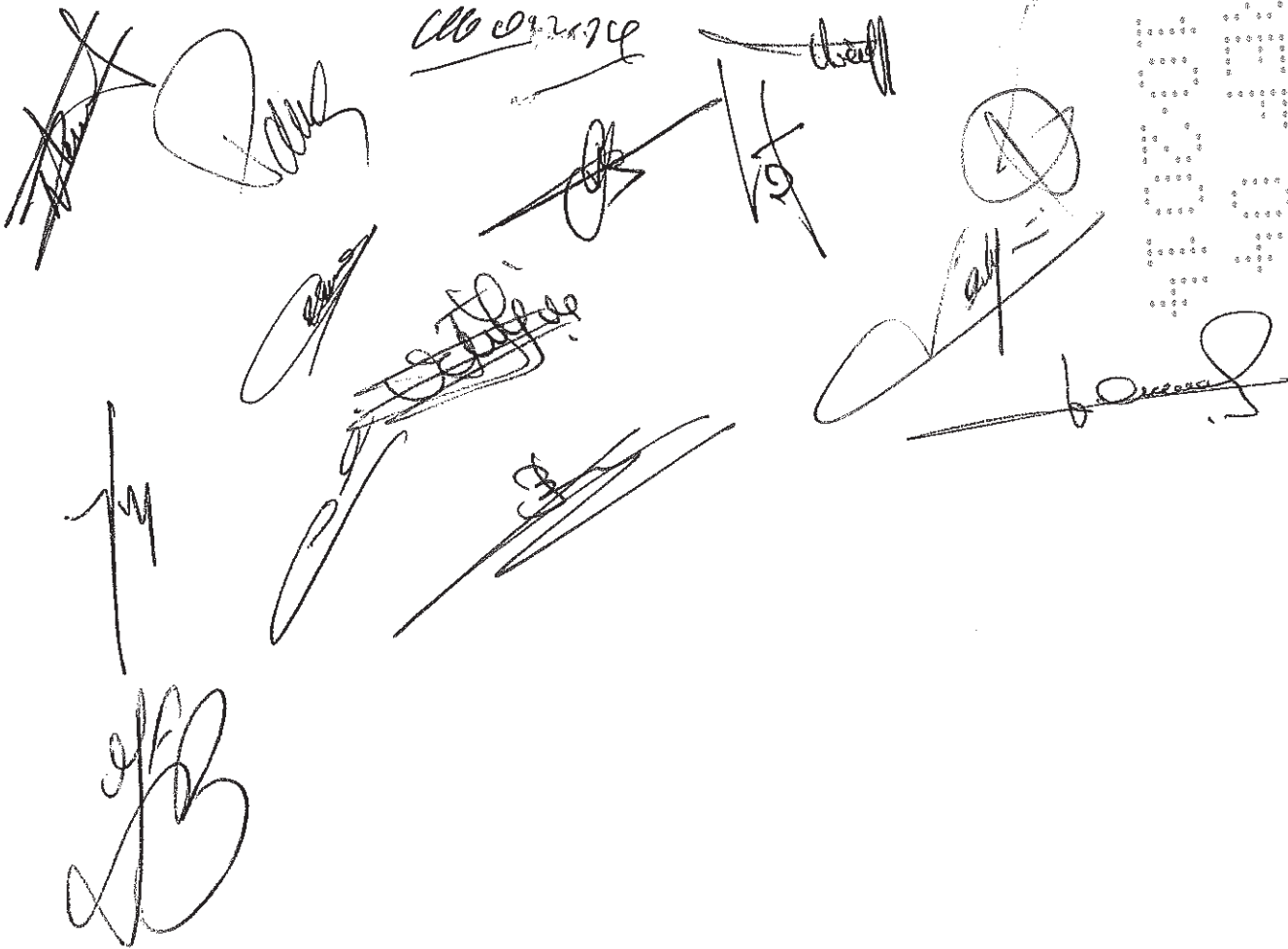
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A, le Digne les Bains, le 07 octobre 2014
Les membres du conseil d'administration,



Claude FIAERT

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-65(FIN)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khâled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

**OBJET : Cotisations des Communes et Etablissements Publics de Coopération
Intercommunales compétents en matière d'incendie et de Secours au titre du budget 2015**

Le Président FIAERT expose :

Conformément aux dispositions de la loi relative à la démocratie de proximité qui limite l'augmentation des contributions communales et des EPCI ayant la compétence incendie à celle de l'indice des prix à la consommation je vous propose, pour l'exercice 2015, de reconduire les dispositions arrêtées par délibération 2013-51(FIN) du 15 octobre 2013, à savoir :

- intégration, en sus de l'impact du coût I.N.S.E.E., du dernier potentiel fiscal (à hauteur de 20 %) ainsi de la population dite « D.G.F. » déterminés sur les fiches individuelles D.G.F. de la Direction Générale des Collectivités Locales (à hauteur de 80 %).
- intégration aux contributions des communes ou E.P.C.I. compétents de 50 % du coût des vacataires saisonniers pour celles qui complétaient les dotations en postes des centres d'incendie et de secours en 2014.

En conséquence, le mode de calcul des cotisations des communes et E.P.C.I. compétents sera le suivant :

→ **part du potentiel fiscal à 20 % :**

Potentiel fiscal année 2014 de la commune ou E.P.C.I X 0,01 €

→ **part population :**

(Cotisation totale 2014 (avec intégration et variation INSEE) – Montant du potentiel fiscal exercice 2014) / données de population 2013. Nous obtenons un coût par habitant DGF multiplié par la population DGF de l'exercice 2014.

A ce chiffre s'ajoutent l'application (en plus ou en moins) de l'indice des prix et l'impact des dépenses transférées. En fonction du résultat, il peut être décidé la mise en place d'un coefficient minorateur.

Le chiffre total obtenu est celui de la contribution 2015 à l'exception des collectivités qui ont intégré des vacataires saisonniers en 2014 et auxquelles notre établissement public demande 50 % du coût total.

Le calcul des contributions 2015 intégrera l'ensemble de ces paramètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-66(FIN)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Révision de la délibération 2014-45 du 30 juin 2014 autorisant le président à contracter ou à renégocier les emprunts pour la durée de son mandat (application des dispositions du décret 2014-984 du 28 août 2014)

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2014-45(FIN) en date du 30 juin 2014, le Conseil d'Administration a donné délégation au Président du CASDIS pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie pour la durée de son mandat.

Le Conseil d'Administration a également fixé le cadre de cette délégation et a déterminé les conditions et grandes caractéristiques des contrats de prêt à intervenir :

a) pour la contractualisation de nouveaux emprunts :

- les emprunts pourront être libellés en euro ou en devise ;
- ils seront contractés à un taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;
- les contrats pourront comporter la faculté de passer d'un taux fixe à un taux indexé et inversement ainsi que la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- ils pourront comporter la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts en devises, ou encore, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;
- ils pourront offrir la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- ils pourront comporter la possibilité de procéder à un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- ils pourront comporter la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- ils pourront comporter des frais de dossier

b) pour la renégociation d'emprunts

- des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur,
- la réalisation éventuelle de tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées dans sa délégation en matière d'emprunts visée au a) ci-dessus.

c) pour la contractualisation de lignes de trésorerie

- les lignes de trésorerie pourront être libellés en euro ou en devises ;
- elles seront contractées à un taux d'intérêt indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;
- les contrats auront une durée déterminée mais ils pourront offrir la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;
- le paiement des intérêts s'effectuera mensuellement mais il pourra éventuellement être réglé trimestriellement ;
- ils pourront comporter une commission de non utilisation ;
- ils pourront comporter des frais de dossier, de gestion, de mouvements et d'ouverture de ligne ;
- chaque remboursement reconstituera un droit de tirage dans la limite de la durée du contrat.

Les contrats souscrits dans le cadre de cette délégation devront également respecter les conditions du décret 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours.

Un compte rendu de cette délégation est effectué au conseil d'administration lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-45(FIN) en date du 30 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-67(FIN)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Révision de la délibération 2014-15 du 27 mai 2014 relative aux indemnités horaires des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Vice-Président DIGUET expose :

Dans la délibération 2014-16(FIN) du 27 mai 2014, il a été omis de reprendre la rubrique relative aux indemnités horaires des vétérinaires du Service de Santé et de Secours Médical assurant le suivi et les visites médicales des chiens de l'équipe cynotechnique.

Ces dispositions avaient été actées par délibération 2013-24(FIN) du 25 juin 2013.

Nature de l'activité ou de l'action à indemniser	Modalités de l'indemnisation
<p><u>Gardes :</u></p> <p>Gardes casernées :</p> <p>Gardes CODIS / CTA :</p> <p>Gardes équipe Montagne</p> <p>Gardes médicale hélicoptère</p> <p>Vacataires saisonniers :</p>	<p>IH à 50% du taux du grade par heure de garde (vacations payées pendant les interventions sans application de la majoration ½ heure)</p> <p>IH à 100 % du taux du grade, par heure de garde sans majoration. Paiement 17 h 30 / 24 h pour les Chefs de salle Paiement 18 h 30 / 24 h pour les Opérateurs</p> <p>IH à 75 % du taux du grade, par heure de garde sans majoration.</p> <p>IH à 75% du taux du grade par heure de garde (vacations payées à 250 % pendant les interventions sans application de la majoration ½ heure)</p> <p>IH à 75 % du taux du grade à raison de : 202 IH pour un mois Indexé sur la valeur du SMIC au 1^{er} juillet, ou 50,5 IH par semaine, ou 10,1 IH par jour limité à 5 journées par semaine. (Pas de paiement d'indemnités opérationnelles pendant les horaires de vacataire).</p>
<p><u>Astreintes :</u></p> <p>Astreintes officier (ou faisant fonction) de garde de Secteur et officier de garde de Groupement ou Départemental</p> <p>Astreintes Officiers Hygiène et Sécurité</p> <p>Astreintes Médecins (DSM) et infirmiers (selon planning élaboré et tenu par le service SSSM)</p> <p>Astreinte opérationnelle (C.I.S. – Départementale)</p>	<p>IH à 3% du taux du grade par heure d'astreinte</p> <p>IH à 3% du taux du grade par heure d'astreinte</p> <p>IH à 3% du taux du grade d'officier par heure d'astreinte</p> <p>IH à 3% du taux du grade par heure d'astreinte pour : les nuits (19h00 à 7h00), les jours fériés (24 h), les samedis (24 h) et les dimanches (24h). (indemnités cumulées pendant les interventions)</p>

Nature de l'activité ou de l'action à indemniser	Modalités de l'indemnisation
<p><u>Indemnités liées aux fonctions :</u> (cumul non possible)</p> <p>Chef de groupement</p> <p>Chef de compagnie</p> <p>Chef de centre de secours</p> <p>Adjoint au chef de centre</p> <p>Médecin Chef S.P.V. ou médecin conseiller technique du S.D.I.S.</p>	<p>(N.B : les personnels qui assurent l'intérim sont payés au prorata du temps passé)</p> <p>20 IH à 75% du taux du grade par mois</p> <p>18 IH à 75 % du taux du grade par mois</p> <p>Officiers : 15 IH à 75 % du taux du grade par mois Sous-Officiers : 18,5 IH à 75 % du taux du grade par mois Caporaux : 21 IH à 75 % du taux du grade par mois Sapeurs : 22,5 IH à 75 % du taux du grade par mois</p> <p>Officiers : 6 IH à 75 % du taux du grade par mois Sous-Officiers : 7,5 IH à 75 % du taux du grade par mois Caporaux : 8,5 IH à 75 % du taux du grade par mois Sapeurs : 9,1 IH à 75 % du taux du grade par mois</p> <p>20 IH à 75% du taux d'officier par mois</p>
<p><u>Indemnisation pour diverses activités de service : non cumulable avec les indemnités de fonction</u></p> <p>Toute activité ou mission, commandée par la hiérarchie du SPV, au bénéfice du fonctionnement du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des points d'eau, - contrôle techniques de véhicules et matériels, - missions de la cellule communication hors interventions, - missions d'hygiène et sécurité - participation aux ateliers de la Commission de recrutement (sauf Chef de Groupement, Médecin <p>Chef , Chef de Compagnie, Médecin de Groupement et Chef de Centre),</p>	<p>IH à 50 % du taux du grade sur la durée de la mission.</p>
<p><u>Indemnisation pour diverses activités de service du SSSM :</u></p> <p>V Visite médicale faite par un Médecin de Sapeur-Pompier</p> <p>Visite médicale par un Infirmier de Sapeur-Pompier</p> <p>Pharmacien de Sapeur-Pompier Volontaire (gestion des médicaments et produits pharmaceutiques)</p>	<p>40 minutes à 250 % du taux officier par visite médicale 10 minutes à 250 % du taux officier par vaccination</p> <p>30 minutes à 100% du taux d'officier par visite médicale, vaccination ou prise de sang</p> <p>3 heures X 2,5 % du taux horaires d'officier pour 4 heures de présence.</p>

Nature de l'activité ou de l'action à indemniser	Modalités de l'indemnisation
<p>Vétérinaire S.P.V.</p> <p>Vétérinaire S.P.V.</p> <p>Remboursement aux vétérinaires du SSSM des vaccins et produits médicaux</p>	<p>Visite médicale des chiens de l'équipe cynotechnique 40 minutes du taux horaire d'officier x 2,5</p> <p>Vaccination et prélèvement sanguin des chiens de l'équipe cynotechnique 10 minutes du taux horaire d'officier x 2.5</p> <p>Frais réels sur présentation d'une facture</p>
<p><u>Indemnisation des Experts :</u></p>	<p>IH à 100 % du taux officier sur la durée de la mission (opérationnelle ou appui technique)</p>
<p><u>Indemnisation diverses :</u></p> <p>Nettoyage locaux (C.I.S. ne disposant pas d'une prestation externalisée)</p>	<p>Forfait de 4 IHO par semaine à 50 % du taux du grade pour une personne pour une base de 2 heures de nettoyage</p>

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-16(FIN) du 27 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-68(RAJ)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Attribution de marchés publics

Le Président FIAERT expose :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 septembre 2014 à 16 heures pour procéder au jugement des offres et attribuer les marchés publics de l'appel d'offres relatif à la téléphonie.

Lot N°	Entreprise attributaire	Montant attribué à titre indicatif (estimation consommations sur 2 ans)
1 Téléphonie fixe : lignes analogiques et numériques T0 administratives	ORANGE S.A 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris	74.571,48 € HT
2 Téléphonie fixe et accès ADSL : lignes opérationnelles (sécurisation 18/112), abonnement T2 administratif Accès internet ADSL et services associés	ORANGE S.A 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris	44.790,37 € HT
3 Téléphonie fixe : présélection du T2 administratif	SFR Business Team 12 rue de la Verrerie 92190 MEUDON	7.132,21 € HT

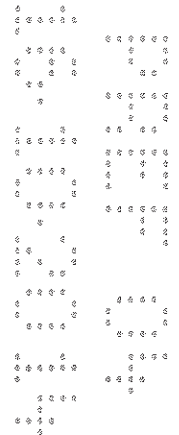
Lot N°	Entreprise attributaire	Montant attribué à titre indicatif (estimation consommations sur 2 ans)
4 Téléphonie mobile	ORANGE S.A 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris	34.632,78 € HT
5 Réseau VPN IP pour l'interconnexion des sites et accès internet symétriques	JAGUAR NETWORK SAS 71, Av André Roussin BP50067 13321 Marseille Cedex 16	129.294,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-69(GMT)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Apurement de l'actif

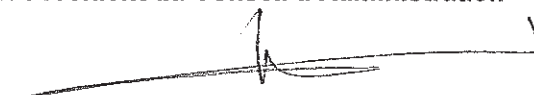
Le Vice-Président DIGUET expose :

En vue de l'apurement de l'actif, je vous propose de sortir des comptes les véhicules et matériels figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration accepte leur sortie des comptes, je vous demande d'autoriser le Président à les sortir de l'inventaire et à les vendre aux enchères par l'intermédiaire du commissaire-priseur que le service a retenu dans le cadre d'un marché public et d'une convention de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-70(FIN)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Participation exceptionnelle du SDIS aux frais d'obsèques d'un sapeur-pompier volontaire du SDIS de l'Indre, vacataire saisonnier

Le Vice-Président DIGUET expose :

Conformément à l'article 81 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013, le SDIS 04 emploie chaque année des sapeurs-pompiers volontaires en qualité de vacataires afin de satisfaire l'accroissement de l'activité opérationnelle lors de la saison estivale. Une partie de ces effectifs provient de recrutements de sapeurs-pompiers volontaires extérieurs au département des Alpes de Haute-Provence.

En fin de saison estivale, un de nos vacataires extérieurs engagé du 1^{er} juillet au 31 août 2014 et affecté au CIS de Moustiers Sainte-Marie, âgé de 21 ans, sapeur-pompier volontaire au SDIS de l'Indre, a été victime d'un accident mortel de la circulation. Cet accident a eu lieu lors du retour au domicile parental au volant de son véhicule personnel le 1^{er} septembre 2014.

Ce décès ne relevant pas d'un accident survenu en service, aucune action sociale réglementaire ne peut être mise en place, aussi bien par le SDIS d'origine que celui d'accueil. Face à cette situation, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, en signe de soutien à la famille, a décidé de participer aux frais d'obsèques.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-71(RAJ)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Convention entre le SDIS des Hautes-Alpes et le SDIS des Alpes de Haute-Provence relative à la mise à disposition d'un véhicule pour les besoins du Service de Santé et de Secours Médical

Le Président FIAERT expose :

Le médecin-colonel AERDEMAN, sapeur-pompier volontaire disposant d'un double engagement auprès du corps départemental des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Il effectue, en qualité de médecin du Service de Santé et de Secours Médical, une partie des visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers sur différents secteurs du département.

Afin de faciliter les déplacements liés à ces missions, sans toutefois augmenter notre parc de véhicules légers, il vous est proposé d'autoriser le Président de signer une convention de mise à disposition d'un véhicule avec le SDIS 05.

Cette convention, jointe au présent rapport, précise les modalités pratiques et administratives de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT



PROJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE

Entre,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, établissement public administratif spécialisé ci-après désigné le SDIS 04, sis 95, Avenue Henri Jaubert – 04000 Digne les Bains, représenté son Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude FIAERT,

d' une part,

et,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Haute-Alpes, établissement public administratif spécialisé ci-après désigné le SDIS 05, sis Centre Colonel Patrice BLANC, quartier Patac – 05000 Gap, représenté son Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Yves DUSSERRE,

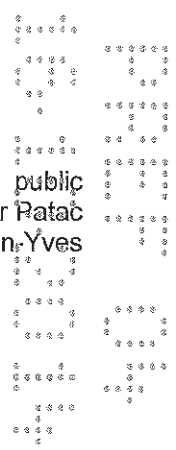
d'autre part,

il a été exposé ce qui suit :

Le médecin-colonel Yvon AERDEMAN dispose d'un double engagement de sapeur-pompier volontaire auprès du corps départemental des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence.

Il effectue, en qualité de membre du Service de Santé et de Secours du SDIS 04, certaines visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers dans différents centres d'incendie et de secours.

Le SDIS 05 va mettre à disposition du SDIS 04 un véhicule adapté à ces missions. L'objet de la présente convention est de définir les conditions administratives et financières de cette mise à disposition.



Article 1^{er} : Identification du véhicule :

Le SDIS 05 met à disposition du SDIS 04 un véhicule de marque Renault, type Kangoo, immatriculé 6139 KZ 05, numéro de série : VF1KCTGEF37887582. Tout changement de véhicule devra être signalé au SDIS 04 afin qu'il prenne les mesures nécessaires auprès de son assureur et faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 2 : Condition d'utilisation :

Le SDIS 05 met à disposition du SDIS 04 un véhicule au bénéfice du médecin-colonel AERDEMAN pour les seules missions relevant de son activité au sein du Service de Santé et de Secours du SDIS 04.

Le médecin-colonel AERDEMAN devra utiliser ce véhicule dans le respect des chartes d'utilisation des véhicules du SDIS 05 et du SDIS 04. Un exemplaire de ces chartes sera annexé à la présente convention.

Article 3 : Assurances :

Le véhicule mis à disposition sera assuré par le SDIS 05 et le SDIS 04. Chacune des deux parties devra transmettre à l'autre une attestation d'assurance « tous risques » propre à ce véhicule.

En cas de sinistre, l'établissement pour lequel le médecin-colonel AERDEMAN intervient au moment des faits devra faire siennes les conséquences du sinistre, faire réparer le véhicule et prendre à sa charge la franchise éventuelle y afférent.

Article 4 : Dispositions financières :

Le véhicule sera mis à disposition à titre gracieux. Le médecin-colonel AERDEMAN devra disposer du véhicule au départ du SDIS 05 avec un réservoir plein, le plein en carburant étant à la charge du SDIS 05. Le véhicule devra être restitué en fin de mission dans les mêmes conditions, le plein de carburant devant être refait à la charge du SDIS 04. A ce titre, le SDIS 04 mettra à disposition du médecin-colonel AERDEMAN une carte « carburant et autoroute ».

Article 5 : Vérifications :

Chaque déplacement effectué par le médecin-colonel AERDEMAN au bénéfice du SDIS 04 devra être consigné dans le carnet de bord du véhicule.

Article 6 : Durée, Résiliation :

La présente convention prendra effet au 1^{er} octobre 2014. Elle est consentie pour une période de un an, renouvelable par tacite reconduction.

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois adressé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 7 : Litige :

Si le différend ne peut être réglé par une procédure amiable, le Tribunal Administratif compétent sera celui dont dépendent les personnes publiques.

Convention établie en deux exemplaires originaux à _____, le _____

Le Président du Conseil d'Administration
Du SDIS des Hautes-Alpes

Le Président du Conseil d'Administration
Du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Jean-Yves DUSSERRE

Claude FIAERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-72(GMT)

Date de convocation : 16 septembre 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quatorze et le 07 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Yannick PHILIPPONNEAU, Serge PRATO Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Christian LOGIER, René MASSETTE, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN (représenté par Monsieur PHILIPPONNEAU).

Monsieur Serge PRATO a été désigné secrétaire de séance par le Président.

OBJET : Avenants aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CSP de Digne les Bains

Le Président FIAERT expose :

Les travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la Direction Départementale et du CIS Digne les Bains étant en phase active, il est nécessaire de procéder à quelques réajustements qui entraînent une augmentation dans la masse des travaux de certains marchés.

Intitulé et numéro du lot : Lot n° 1 : Gros œuvre-Maçonnerie –Démolition-Revêtements de sols durs et souples

Numéro de marché : 2014-36

Titulaire :

GAMBA
Les Sieyes-Chemin des Alpilles
04 000 DIGNE LES BAINS

Montant HT du marché notifié TRANCHE FERME : 46 000 €

Montant HT des travaux objet de l'avenant : 1 181.20 €

% d'augmentation du marché : 2.57 %

Nature des travaux :

Percement d'un mur pour le passage des réseaux EU des vestiaires vers l'extérieur

Sciage de l'enrobé
Réalisation d'une tranchée et mise en place d'un réseau EU, avec pose du grillage avertisseur et remblai
Piquage sur regard existant
Reprise en enrobé à froid

Justification de l'augmentation dans la masse des travaux :

Concernant la réalisation de ce réseau EU, ce poste de dépense n'avait pas été prévu. Il s'agit là d'une adaptation à la topographie des réseaux environnants le projet.
Montant du poste : 1 181.20 €/HT

Intitulé et numéro du lot : Lot n° 1 : Gros œuvre-Maçonnerie –Démolition-Revêtements de sols durs et souples

Numéro de marché : 2014-36

Titulaire :
GAMBA
Les Sieyes-Chemin des Alpilles
04 000 DIGNE LES BAINS

Montant HT du marché notifié TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 : 18 222.77 €

Montant HT des travaux objet de l'avenant : 2 690.13 €

% d'augmentation du marché : 14.76 %

Nature des travaux :

Démolition de la chape existante
Réalisation d'une chape en béton 0/10 épaisseur 9 cm

Justification de l'augmentation dans la masse des travaux :

La mise en place du revêtement sol souple pour l'espace cuisine devait s'effectuer sur un support dalle béton lissé équivalent à ceux attenants cette pièce.
Lors de la dépose du carrelage de la cuisine il a été constaté que les carreaux n'avaient pas été collés sur une dalle mais scellés dans un mortier de ravoilage ce qui interdit toute pose de revêtement souple sur ce support.
Ainsi pour garantir la pérennité des ouvrages il y a lieu de déposer ce ravoilage et de faire réaliser une chape béton lissée

Montant du poste : 2 690.13 €/HT

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à signer et régler toutes les dépenses afférentes à l'avenant susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

